

CERTIFICAT D'APTITUDE Aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale

CAFERUIS

Marseille - *Site des Salyens*



LE METIER DE CHEF DE SERVICE

LA PROFESSION

Les professionnels, responsables d'une unité de travail, assurent l'encadrement d'une équipe **et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service.**

Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers.

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative, et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

ACQUISITIONS

La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier, organisées en domaines de compétences :

- Conception et conduite de projets d'unité ou de service (domaine de compétence 1 - DC1) ;
- Expertise technique (DC2) ;
- Management d'équipe (DC3) ;
- Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service (DC4) ;
- Communication et gestion de partenariats (DC5) ;
- Evaluation et développement de la qualité (DC6).

TEXTES DE REFERENCES

[Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 - Arrêté du 08 juin 2004, modifié et référentiels \(professionnel, certification, formation\)](#)

Fiches métiers et formation de la DRJSCS PACA : <http://paca.drdjscs.gouv.fr>

LA FORMATION CAFERUIS

SANCTION DE LA FORMATION

La formation **CAFERUIS** est une formation qualifiante de **niveau 6**, donnant lieu au **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrant et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale**.

DUREE ET CONTENUS

La formation est dispensée, de manière continue ou discontinuée, sur une amplitude de 12 mois pour les « voie directe » et 24 mois pour les « cours d'emploi ».

Elle comporte :

- 400 heures d'enseignement théorique réparties en quatre unités de formation (UF) :
 - UF1 - Conception et conduite de projets : 90 heures ;
 - UF2 - Expertise technique : 150 heures ;
 - UF3 - Management d'équipe : 100 heures ;
 - UF4 - Gestion administrative et budgétaire : 60 heures.
- 210 ou 420 heures de formation pratique sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.

Le stage est relié à l'ensemble des unités de formation. Il s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat.

ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Les candidats titulaires d'un diplôme du travail social ou d'un diplôme d'auxiliaire médical au moins de niveau III en situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale ou médicosociale bénéficient automatiquement d'un allègement d'enseignement théorique de 70 heures sur l'unité de formation « expertise technique » et d'un allègement de la durée de stage de 210 heures.

Des allègements peuvent également être accordés aux candidats en situation d'emploi dans un établissement ou service social ou médico-social et dont le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

L'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap : Séverine MARCHAL à l'adresse mail suivante : severine-marchal@irts-pacacorse.com

TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME CAFERUIS

2018 : 76 %

2019 : 71 %

2020 : 96 %

L'ACCES A LA FORMATION

VOIES D'ACCES ET COUT DE FORMATION

Deux voies d'accès à la formation sont possibles :

- « **Etudiant ou voie directe** » : formation gratuite subventionnée par le Conseil Régional SUD, ouverte aux personnes en continuité de parcours scolaire ou aux demandeurs d'emploi, accompagnées par un prescripteur (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, Conseil Général). Les candidats relevant de ce statut sont soumis à une sélection par quota : 10 places sur Marseille.
- « **Stagiaire ou cours d'emploi** » : formation ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un organisme paritaire (OPCO Santé, Transition Pro) finance l'intégralité du coût de la formation.

Coût de la formation : 7 400 €

Coût par UF : UF1 : 1 665€ / UF2 : 2 775€ / UF3 : 1 850 € / UF4 : 1 110 €

CONDITIONS D'ACCES - PREREQUIS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme de travail social au moins de niveau III (article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles), c'est-à-dire les diplômes d'assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur (DEFA) éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, ainsi que le certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique spécialisé ;
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- Justifier d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III (livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique ; infirmière par exemple) et de 2 ans d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'un diplôme correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement ;
- Justifier d'un diplôme de travail social de niveau IV (article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles) et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social et médico-social.

LES EPREUVES DE SELECTION

Un entretien d'admission est organisé avec le candidat sur la base d'une note synthétique de 4 à 6 pages présentant son parcours professionnel et de formation, ainsi que ses motivations à entrer en formation.

INSCRIPTIONS POUR UNE ENTREE EN FORMATION

Dossier d'inscription à télécharger sur le site Internet de l'IRTS PACA et Corse :

www.irts-pacacorse.com

Pour toute information
IRTS PACA et Corse - Service Encadrement
20, bd des Salyens CS80133
13267 Marseille cedex 08
Standard : 04.91.76.99.00
Assistante administrative : kenlyss-boughdiri@irts-pacacorse.com / Tél. : 04.91.76.99.17